

Planning des ateliers enfants et adolescents

JOURS	HORAIRES	ATELIERS	FORMATEURS
Mercredi	9:30 > 11:00	● 3/5 ans	Anne VANDENABEELE
	9:30 > 11:00	● 6/12 ans	Hélène CHARPIOT
	11:00 > 12:30	● 3/5 ans	Anne VANDENABEELE
	11:00 > 12:30	● 6/12 ans	Hélène CHARPIOT
	14:00 > 15:30	● 9/12 ans	Marjorie Dublicq
	14:00 > 15:30	● 6/8 ans	Hélène CHARPIOT
	15:30 > 17:00	● 3/5 ans	Marie CHARPENTIER
	15:30 > 17:00	● 9/12 ans, BD	Marjorie Dublicq
	15:30 > 17:00	● 6/8 ans	Hélène CHARPIOT
	17:00 > 19:00	● 13/15 ans, Dessin	Hélène CHARPIOT
	Nouveau 17:00 > 19:00	● 15/17 ans, Préparation aux études artistiques	Mathilde CLAELOTS
	Samedi	10:00 > 12:00	● 6/12 ans
14:00 > 15:30		● 3/5 ans	Delphine BORREWATER
14:00 > 15:30		● 6/10 ans, Dessin / peinture	Marie CHARPENTIER
14:00 > 15:30		● 8/12 ans, Volume	Brigitte PAGANINI

Tarifs des ateliers enfants, adolescents et adultes

PUBLICS	TARIFS
Atelier enfants (1h30 / semaine, matériel fourni)	● 260 €
Atelier enfants (2h / semaine, matériel fourni)	● 326 €
Atelier adultes (1h / semaine)	● 135 €
Atelier adultes (2h)	● 260 €
Atelier adultes (2h), terre, gravure	● 350 €
Atelier adultes (2h), modèle vivant	● 380 €
Atelier adultes (3h)	● 388 €
Atelier libre (gratuit pour les adhérents)	● 95 €

La séance d'essai : Après votre inscription, vous suivez votre première séance. Celle-ci est votre séance d'essai. À l'issue de l'atelier, en cas d'insatisfaction, vous êtes intégralement remboursé. Au bout de deux séances, nous gardons 10€ de frais de dossier, au bout de trois séances, 15€. **Passées ces trois séances, aucun remboursement ne sera envisagé.** **Réductions :** 25% de remise pour un deuxième, troisième... atelier / 15% de remise sur la deuxième, troisième... inscription du même foyer / 15% de remise pour les étudiants et demandeurs d'emploi. **Modalités Paiement :** Carte bleue et Chèques vacances acceptés. Facilités paiement, 3 fois sans frais. Pour les villeneuvois, Bourse d'Enseignement Artistique.* (voir conditions du CCAS). **Conditions d'annulation :** Le remboursement des ateliers est possible en cas de longue maladie, déménagement ou de mutation professionnelle sur présentation de justificatifs. En cas d'absence, aucun rattrapage ou remboursement n'est possible. Inscriptions en cours d'année en fonction des places disponibles.